

COMITE DE DIRECTION

REUNION PAR VOIE ELECTRONIQUE DU 29 AVRIL 2020 Art. 13.7 des Statuts du District

En raison des conditions liées à la pandémie, l'Assemblée Générale extraordinaire qui devait avoir lieu le 27 mars 2020 a dû être annulée.

Le Comité de direction du District s'est alors tenu par échanges de mails ce 29 avril 2020 afin de proposer la mise en application des vœux qui devaient être présentés.

Par application de l'article 13.6 des statuts du district de l'Isère de football ; le Comité de direction décide, dans l'intérêt supérieur de notre football, de mettre en application dès la saison 2020-2021 les vœux qui devaient être présentés lors de l'assemblée générale extraordinaire prévue le 27 mars 2020

Pour rappel ces vœux concernent l'organisation d'un championnat U17 en remplacement du Championnat U18 actuel.

Ils ont été établis lors d'un groupe de travail qui a eu lieu en date du 3 février, groupe de travail composé essentiellement de dirigeants de clubs et éducateurs.

Ils ont été approuvés à une large majorité lors des réunions qui se sont déroulées le 24 février à Domarin et le 26 février au siège du district en présence de 67 clubs participants à ces championnats.

Le Comité de direction du district a quant à lui validé à l'unanimité ces vœux lors de sa réunion en date du 6 mars en présence de son Président, M. MUFFAT- JOLY et des membres ci-après : Mme BRAULT - MM. BALDINO – BOUAT – BOULORD - CICERON – DA CUNHA VELOSO – GIROUD GARAMPON – KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET – MAZZOLENI - MONIER – MONTMAYEUR – RAYMOND – SOZET - TRUWANT – VACHETTA

2 VŒUX PRESENTES PAR LE COMITE DE DIRECTION

VŒU CHAMPIONNAT U17 (application 2020-2021)

Organisation d'un championnat U17 en remplacement du championnat U18 actuel.

Participation autorisée de 3 joueurs U15.

Participation autorisée de 3 joueurs U18 sauf au niveau D1.

Pour les joueurs U18 participant régulièrement dans des équipes supérieures (seniors, U20), l'article 22 sera appliqué.

Par ailleurs ne peut participer au cours des 5 dernières journées, tout joueur ayant effectué tout ou partie de plus de 5 matchs en équipe supérieure (Senior, U20).

Un vœu contraire à ce vœu, discuté et adopté par l'Assemblée Générale Extraordinaire du District du 27 mars 2020, ne pourra pas être examiné avant l'Assemblée Générale qui se tiendra 3 (trois) saisons après celle s'étant prononcée.

VŒU RETOUR A UNE POULE D1 U17

La saison **2020-2021** championnat U17 calqué sur le championnat U18 saison 2019-2020

Retour lors de la saison **2021-2022** à une seule poule D1 par application du tableau des montées et descentes proposé ci-dessous avec 4 poules de D2

TABLEAU MONTEES DESCENTES 2021-2022

Descentes de Ligue U16 R2	0	1	2	3
U17D1	20	20	20	20
Montée en Ligue U18 R2	1	1	1	1
Descentes en D2	10	11	12	13
Maintien	9	8	7	6
Montées de D2	3	3	3	3
Descente de Ligue	0	1	2	3
U17 D1	12	12	12	12
U17 D2 1° Phase	24	24	24	24
Montées en D1	3	3	3	3
Descentes en D3	8	9	10	11
Maintien	14	13	12	11
Montées de D3	8	8	8	8
Descentes de D1	10	11	12	13
U17D2	32	32	32	32
U17D3				
Montées en D2	8	8	8	8

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel de la LAURAFoot, selon les dispositions de l'article 3.1.1 du Règlement Disciplinaire, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de sa notification ou de sa publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la FFF